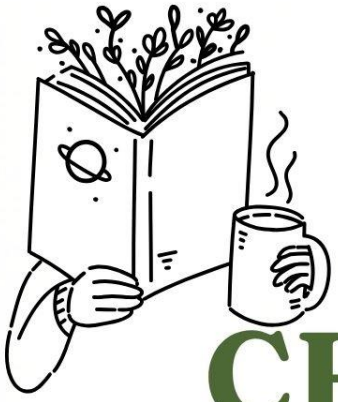

Lire en Fête

EDITION 2026

CHAMPIGNONS

dessus / dessous

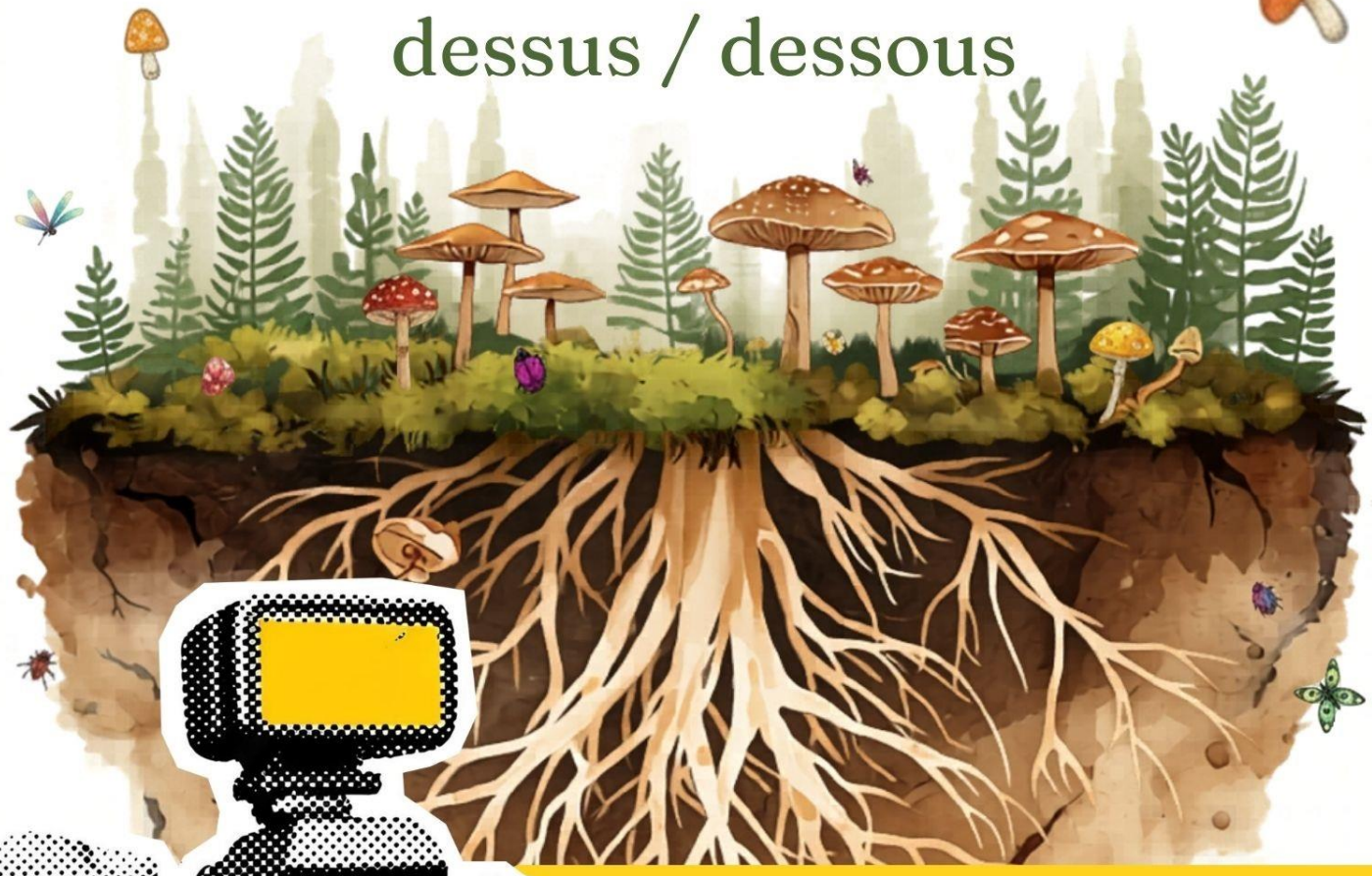

JUILLET - OCTOBRE

CONCOURS PHOTOS

La plus belle photo de champignon !

informations ici :

Dans les bibliothèques
du Pays des Sucs et Beauzac

GRATUIT - ENTRÉE LIBRE - OUVERT À TOUS

🍄 RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 🍄 LIRE EN FÊTE 2026 🍄 CHAMPIGNONS DESSUS / DESSOUS 🍄

Dans le cadre de la manifestation Lire en fête « Champignons dessus / dessous », les bibliothèques et communes des Sucs, ainsi que la médiathèque La Parenthèse de Beauzac, organisent un concours photo gratuit autour de l'univers des champignons et de la nature.

Dès le mois de juillet, un appel est lancé aux amateurs de photographie afin de capturer la richesse des écosystèmes locaux, la beauté des champignons, des sous-bois et des paysages naturels.

🍄 ARTICLE 1 – Objet du concours

Le concours a pour objectif de valoriser la photographie nature et la créativité autour du thème des champignons.

🍄 ARTICLE 2 – Organisation

Le concours est ouvert du 1er juillet au 1er octobre 2026. La participation est gratuite et ouverte à tous : particuliers, écoles, associations et structures.

🍄 ARTICLE 3 – Conditions de participation

- Une seule photographie par participant sera acceptée.
- Les photographies devront être originales.
- Les photos devront respecter le thème « Champignons dessus / dessous ».
- Aucune personne identifiable ne devra apparaître sur les clichés.
- Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale.

🍄 ARTICLE 4 – Envoi des photographies

Les photographies devront être envoyées soit :

- directement sous format papier photo A3
- ou sous format numérique (.pdf, 300 dpi, format A3)

à concoursphoto.lireenfete@gmail.com , accompagnées :

- du nom et prénom du participant,
- de l'âge,
- d'un numéro de téléphone et d'une adresse mail,
- du lieu où la photo a été prise,
- d'une courte légende ou histoire liée à l 'image.

Les données personnelles seront utilisées uniquement dans le cadre de lire en fête, non vendues ni communiquées.

🍄 ARTICLE 5 – Jury et critères d'évaluation

Le jury sera composé des membres du collectif Lire en fête : bibliothécaires, bénévoles, élus et partenaires culturels.

Les critères d'évaluation seront :
- la qualité artistique,
- la composition,
- l'émotion et l'impact visuel,
- le respect du thème.

Le jury est souverain et aucune réclamation ne pourra être formulée.

🍄 ARTICLE 6 – Exposition et récompenses

Les photographies sélectionnées pourront être exposées dans les médiathèques et bibliothèques participantes. Les gagnants seront contactés à partir du mois d'Octobre 2026.

Des chèques cadeaux seront attribués aux différents gagnants.

🍄 ARTICLE 7 – Droit à l 'image et droits d'auteur

Les participants garantissent être les auteurs des photographies présentées. Ils autorisent les organisateurs à utiliser les images dans le cadre de la communication autour du concours et des expositions liées à **Lire en fête.**

🍄 ARTICLE 8 – Responsabilité

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de problème technique, de perte de fichiers ou de dégradation éventuelle des œuvres exposées.

🍄 ARTICLE 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l 'acceptation pleine et entière du présent règlement.